

Charte d'utilisation des visuels de l'Œuvre d'Hergé

Afin de préserver l'intégrité de l'Œuvre d'Hergé tant au niveau des textes que du trait et des couleurs, la SA *Tintinimaginatio* interdit formellement et de manière absolue toute modification, retouche, adaptation, interprétation artistique, collage et autre reproduction non autorisée, sous quelque forme que ce soit (numérisation, photocopie, etc.) et sur tous supports, des noms, personnages, objets et autres symboles extraits de cette œuvre.

De manière générale, toute reproduction de l'Œuvre d'Hergé est soumise à autorisation préalable et écrite de *Tintinimaginatio*, sauf exceptions légales.

De plus, la reproduction des visuels extraits de l'Œuvre d'Hergé est soumise aux conditions suivantes :

- Le copyright suivant doit être mentionné distinctement à proximité de tous les visuels de l'Œuvre d'Hergé reproduits :

© **Hergé//Tintinimaginatio – année en cours**

- Il est strictement interdit :
 - de reproduire des visuels extraits de l'Œuvre d'Hergé pour illustrer des thèmes qui porteraient atteinte à l'honneur de l'auteur notamment l'argent, la politique, le sexe, les armes, l'alcool, la drogue, le tabac, etc. ;
 - de reproduire des visuels extraits de l'Œuvre d'Hergé sur la couverture d'un magazine (sauf exception) ;
 - de reproduire des visuels extraits de l'Œuvre d'Hergé sur la couverture d'un livre consacré, en partie ou entièrement, à Hergé et/ou à son Œuvre ;
 - de reproduire de manière isolée des éléments des couvertures d'albums de l'Œuvre d'Hergé ;
 - de reproduire tout ou partie de la galerie de portraits figurant sur les deuxième et troisième de couverture ;
 - de modifier le texte original des phylactères, couvertures, etc. ou d'ajouter un texte quelconque au(x) visuel(s) sélectionné(s) ;
 - d'utiliser la police de caractères (typographie) d'Hergé en dehors de la reproduction des visuels sur lesquels elle est utilisée ;
 - de modifier les couleurs, le trait ou l'orientation de l'image (par ex. : si Tintin regarde vers la gauche, ne pas retourner l'image de manière à ce qu'il regarde vers la droite) ;
 - de réaliser des collages ou des superpositions (les visuels ne peuvent couvrir ni être couverts par une autre image ou du texte) ;
 - d'associer des visuels extraits de l'Œuvre d'Hergé à des visuels extraits de l'Œuvre d'un autre auteur et ce, à des fins promotionnelles ou commerciales ;
 - de reconstituer un strip de plusieurs vignettes n'existant pas dans l'œuvre originale - le changement de l'ordre des vignettes ainsi que la composition d'un strip à l'aide de vignettes qui ne respectent pas l'ordre initial de l'œuvre originale ne sont pas autorisés ;
 - de redessiner des visuels, y compris pour l'inclure dans une autre œuvre (modèle, peinture, sculpture, etc.)

D'une manière générale, les visuels fournis par *Tintinimaginatio* devront être utilisés tels quels, sans y apporter de modification ou d'adaptation.